

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À APPORTER LE JOUR DE VOTRE ENTRETIEN EN RÉSIDENCE

documents obligatoires

VOTRE IDENTITÉ (et celle de chaque personne à loger)

- Français ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne (UE), de l'Espace Economique Européen (EEE) : carte nationale d'identité ou passeport
- Etranger hors UE, EEE, Suisse : titre de séjour en cours de validité ou récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour
- Réfugié : carte de résident ou récépissé de demande de carte de résident
Vous avez des enfants mineurs : livret de famille ou acte de naissance
- Le cas échéant : jugement de tutelle ou de curatelle

VOTRE SITUATION FAMILIALE

- Marié : livret de famille
- Pacsé : attestation d'enregistrement du PACS
- Veuf : certificat de décès ou livret de famille
- Divorcé/séparé : extrait du jugement/ordonnance de non conciliation/ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales /autorisation résidence séparée/déclaration de rupture de PACS
- Vous attendez un enfant : certificat de grossesse

LES RESSOURCES MENSUELLES DU FOYER (pour chaque personne à loger)

- Salarié : bulletins de salaire des trois derniers mois
- Non salarié : dernier bilan/attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu
- Demandeur d'emploi : avis de paiement Pôle Emploi
- Retraité ou une pension d'invalidité : notification de pension
- Indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale
- Prestations sociales et familiales (RSA, AJE, APE, AAH, ASF) : notification CAF/MSA
- Pension alimentaire : extrait de jugement
- Etudiant ou stagiaire : carte d'étudiant, justificatif de stage, avis d'attribution de bourse
Apprenti : contrat de travail
- Autres

IMPOSITION DU FOYER (pour chaque personne à loger)

- Avis d'imposition ou de non imposition N-2 et N-1

Si le demandeur est rattaché aux parents, merci de joindre l'avis d'imposition ou de non imposition des parents.

VOS JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

- Trois dernières quittances de loyer ou attestation d'hébergement
Autres

documents complémentaires

- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Photocopie de la carte d'allocataire CAF
- Photocopie de la demande de logement social ou de son renouvellement (si vous en avez une en cours)

A RETENIR

- Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français.
- Les documents remis peuvent être des copies des documents originaux.
- Toutes les pièces justificatives obligatoires doivent être présentées lors de l'entretien.